

RECEVEZ VOS VERSEMENTS

au moment où vous en avez le plus besoin

Si vous et vos enfants séjournez dans un refuge, il est particulièrement important que vous receviez un revenu de base. Cela peut aider à soulager votre stress. L'Agence du revenu du Canada (ARC) veut s'assurer que vous recevez les prestations et les crédits auxquels vous avez droit.



VOICI OLIVIA

Olivia a un fils âgé de deux ans et n'a jamais reçu de versements de prestations et de crédits.

Pourquoi n'a-t-elle jamais reçu de versements? Olivia n'a jamais demandé l'allocation canadienne pour enfants (ACE).

Qu'a-t-elle fait pour commencer à recevoir ses versements? Elle est allée à canada.ca/prestations-enfants-familles et a suivi les étapes pour demander l'ACE.

Rappelez-vous : Lorsque vous faites une demande pour obtenir l'ACE, l'ARC peut vous demander d'envoyer certains documents, mais ne vous demandera jamais de communiquer avec votre partenaire violent.



VOICI KIM

Kim recevait des versements de prestations et de crédits pour elle et ses deux enfants. Ses versements ont cessé parce qu'elle a oublié de faire ses impôts. L'ARC a besoin des renseignements fiscaux de Kim pour calculer ses versements.

Qu'a-t-elle fait pour recommencer à recevoir ses versements? Elle a fait ses impôts, fournissant ainsi ses renseignements fiscaux à l'ARC. Elle a aussi donné à l'ARC sa nouvelle adresse au refuge et ses nouveaux renseignements pour le dépôt direct, et a mis à jour son état civil.

Rappelez-vous : Les renseignements personnels que vous fournissez à l'ARC sont confidentiels et ne seront jamais transmis sans votre consentement.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

- **Si vous recevez des versements de l'ARC et qu'ils ont cessé,** appelez l'ARC au **1-800-387-1194** pour parler de votre situation. Il se peut que vos renseignements personnels ne soient pas à jour.
- **Si vous n'avez jamais reçu de versement de l'ARC,** vous devez faire une demande. Allez à canada.ca/prestations-enfants-familles pour en savoir plus sur les prestations et les crédits. Vous pouvez utiliser le calculateur de prestations à canada.ca/calculateur-prestations-enfants-familles pour obtenir une estimation du montant des versements fédéraux et provinciaux ou territoriaux que vous pourriez recevoir.